



ISERE  
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des  
décisions administratives du Maire

**CONSEIL MUNICIPAL**  
*Séance du lundi 06 juillet 2026*

**DELIBERATION N°2026-048**

Envoyé en préfecture le 13/07/2026  
Reçu en préfecture le 13/07/2026  
Publié le  
ID : 038-213802812-20260706-DELIB\_2026\_048-DE

L'an 2026, le 06 juillet, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 01 juillet 2026, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Monsieur Didier PERRIN, Maire de la Commune de NOYAREY.

**PRESENTS :**

Didier PERRIN, Christian BERTHIER, Nelly JANIN QUERCIA, Alexandre TREPIER (arrivé à 18h35, après l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18/05/2026), Christine AUDOUARD, Romain BRIANT BUISSON, Pascal CHAUDIERE, Virginie DURANT, Emmanuel ESCANDE, Alison FERRIGNO, Bénédicte GUILLAUMIN, Meryle LOCATELLI, Chloé MERIGUET, Nathael PALOMBA, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Prazeres RIBEIRO, Denis ROUX.

**ABSENT AYANT**

**DONNE POUVOIR :**

Gérard FEY pouvoir à Didier PERRIN.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers votants : 19

---

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Alfio PENNISI a été désigné comme secrétaire de séance.

---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026**

Monsieur Didier PERRIN, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18/05/2026. Il est approuvé à l'unanimité (3 abstentions : Bénédicte GUILLAUMIN, Nathael PALOMBA et Denis ROUX).

---

**DELIBERATION N°2026-048 : Modification du tableau des effectifs - Création d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique**

Christine AUDOUARD, Rapporteuse

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services.

Pour permettre le bon fonctionnement du Service Entretien, il convient de créer un poste permanent d'adjoint technique à temps non complet.

Il est ainsi **PROPOSE** au Conseil municipal, la création d'un emploi à compter du 24 août 2026 :

- Un poste d'adjoint technique de la catégorie C à temps non complet annuel de 17h30 hebdomadaire

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et pour les besoins de continuité du service, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Les crédits sont inscrits au budget communal 2026, chapitre 12 ;

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Donne son accord.**

**Décision adoptée à l'unanimité.**

**Pour : 19**

Affiché le : 13/07/2026

Reçu en préfecture le : 13/07/2026

Exécutoire le : 13/07/2026

Pour extrait conforme au registre des  
Délibérations et des décisions administratives  
Noyarey, le 10/07/2026

**Le Maire,  
Didier PERRIN**

